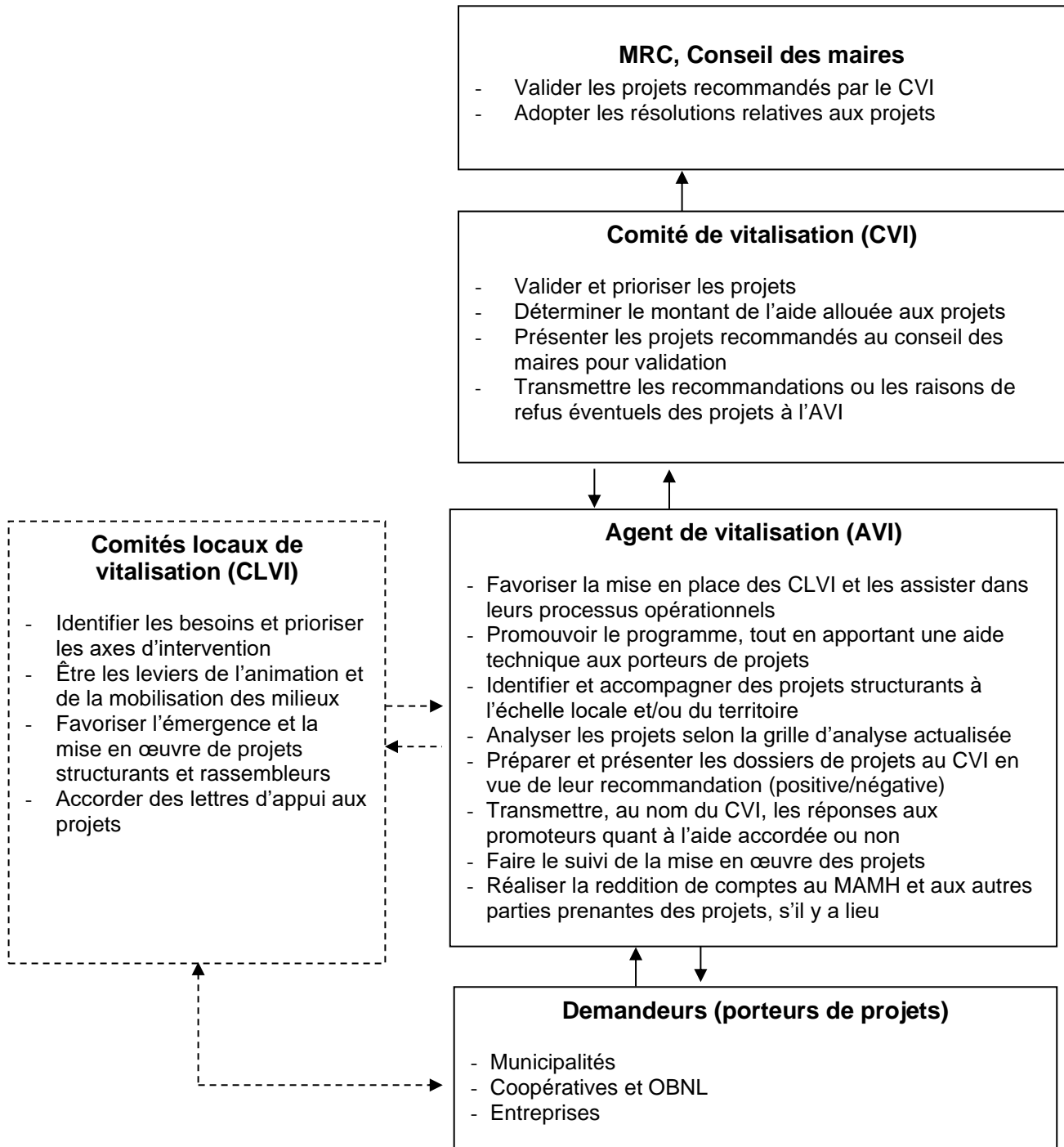


Processus de vitalisation et cheminement des projets



----- Les CLVI ne sont pas prévus dans le « Cadre de vitalisation ». Ainsi, **sans être obligatoires, les implantations de CLVI sont néanmoins souhaitables dans les municipalités cotées Q3 à Q5**. L'idée des CLVI s'inscrit dans une dynamique collaborative pour des projets bien ancrés dans leurs milieux et ayant un grand potentiel d'impacts. En outre, le terme CLVI est une appellation générique, les comités pouvant être désignés autrement. **L'important, c'est de répondre efficacement aux enjeux de vitalisation**, en étant des leviers de mobilisation des acteurs de trois milieux essentiels : municipal, économique et communautaire. Autrement dit, ces comités doivent favoriser la mobilisation autour de projets structurants et rassembleurs.